



CHAMBRE DES SALAIRES  
LUXEMBOURG

**Monsieur François BAUSCH**  
**Ministre du Développement durable et**  
**des Infrastructures**

**L-2938 Luxembourg**

N/réf. : CSL - 41/2016 - SH/AW

Luxembourg, le 17 février 2016

Conc. : Amendements gouvernementaux au projet de loi numéro 6694 modifiant la loi du 30 juillet 2013 concernant l'aménagement du territoire.

Monsieur le ministre,

Par lettre du 11 février 2016, vous avez soumis les amendements gouvernementaux sous rubrique à l'avis de la Chambre des salariés.

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que les amendements sous rubrique n'appellent pas de commentaire de la part de notre Chambre professionnelle et que nous y marquons notre accord.

Veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de notre très haute considération.

Pour la Chambre des salariés,

Norbert TREMUTH  
Directeur

Jean-Claude REDING  
Président